

# Règlements

## Concours Piano man

### Conditions

Du 10 décembre 2018 au 14 décembre 2018, Restaurant Au Biniou tiendra le Concours Piano man. Ainsi, (1) gagnant remportera (1) souper pour 2 personnes d'une valeur de 70 \$ et (1) paire de billets d'une valeur de 88 \$ pour un total de 158 \$.

### Bulletins de participation

Les membres de la communauté Facebook qui auront dûment remplis le formulaire seront éligibles. La publication sera affichée sur la Page Facebook du Restaurant Au Biniou pendant la durée du concours (<https://www.facebook.com/restaurantaubiniou/>). Une chance additionnelle de gagner sera ajoutée pour les participants ayant partagé le concours après avoir rempli le formulaire.

### Tirage

Restaurant Au Biniou procédera à un (1) tirage le 14 décembre 2018 à 10H30. Le prix sera tiré parmi les participants ayant dûment participé en date du 14 décembre 2018 à 10H00. Le gagnant sera alors rejoint par Facebook et devra répondre correctement à une question mathématique pour pouvoir obtenir son prix.

Le concours est exclusivement réservé aux résidents du Québec et aux personnes de dix-huit (18) ans et plus.

### Le prix

Un souper pour deux personnes au Restaurant Au Biniou de Laval d'une valeur de 70\$ ainsi qu'une paire de billets pour le spectacle de Piano Man, le 5 janvier 2019 d'une valeur de 88\$, pour une valeur totale de 158 \$, taxes et services inclus.

Les gagnants auront jusqu'au 4 janvier 2019 à 16h00 pour réclamer leur prix au Restaurant Au Biniou, situé au 100, boul. de la Concorde Est à Laval.

Restaurant Au Biniou, son personnel et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de régler.